

DELIBERATION N° DE_090224_6
DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Nombre de conseillers

Membres	10
Présents	08
Représentés	01
Votants	09
Exprimés	09
Pour	09
Contre	00

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

09 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **neuf février à 18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, , Mme Evelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLÉIX

Pouvoirs : M. Alexandre BOURDERY a donné pouvoir à M. Alain BUJADOUX

Excusé : Mme Michèle TIXIER GALLAND,

Date de convocation : 03 février 2024

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Adhésion de la commune de Fransèches au SDIC

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération n° 2023-11/04 adoptée lors de la réunion du Comité Syndical du SDIC 23 en date du 30 novembre 2023 acceptant l'adhésion de la commune suivante : Fransèches.

Il rappelle que chaque commune membre du syndicat doit, dans un délai de trois mois, se prononcer par délibération sur l'adhésion de nouvelles communes.

Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune précitée au SDIC 23.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir

Le Maire,
Alain BUJADOUX

Le secrétaire
Jean-Marie BERTRAND